

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 19 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix-neuf janvier à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GARNIER, Maire de Cour et Buis.

Conseillers en exercice : 14

Conseillers présents : 10

Conseillers votants : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2022

Secrétaire de séance : Corinne RANCON

Procurations :

Jacques Rousseau donne pouvoir à Jacques GARNIER

Florence RIGOUDY donne pouvoir à Philippe ORSINGHER

Lecture est faite du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal qui s'est déroulée le 24 novembre 2021. **Le conseil municipal adopte ce compte rendu à l'unanimité.**

Les Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
GARNIER Jacques	X		
ORSINGHER Philippe	X		
MOULIN Philippe	X		
TOGNARELLI Arlette	X		
MARTINEZ Yann		X	
JOURDAN Denis	X		
POULARD Véronique	X		
GAY Delphine	X		
RANCON Corinne	X		
RIGOUDY Florence		X	
DOLENZ Jean-Claude	X		
ROUSSEAU Jacques		X	
GUILLET Jean-Christophe		X	
RENARD Muriel	X		

Ordre du jour:

- Acceptation indemnisation gan suite sinistre
- Délibération approbation participation projet PLUI EBER
- Délibération approbation rapport CLECT
- Carte des aléas délibération de régularisation
- Classe verte - accompagnement agents périscolaire
- Temps de travail des agents
- Mise a jour tableau des effectifs agents commune
- Départ agent service administratif
- Distribution compte rendu conseil municipal
- Gratification stagiaire service périscolaire
- Proposition mise en place application communication pour les administrés
- Demande de subventions
- Point projet école
- Manœuvre militaire sur la commune
- Vidéo protection commune
- Travaux barrières rd 538 suite sinistre
- Travaux sinistre bambou
- Mail DDPP avis dossier entretien et élevage spécimens espèces non domestiques
- Questions diverses
- Commissions communales et intercommunales

- ACCEPTATION INDEMNISATION GAN SUITE SINISTRE – sujet déjà délibéré lors du conseil de juillet.

- DELIBERATION APPROBATION PARTICIPATION PROJET PLUI EBER – **DELIBERATION 2022 01 01** - La communauté de commune Entre Bièvre et Rhône va engager une procédure d'élaboration d'un PLUI. Dans ce cadre, la commission aménagement du territoire/urbanisme de la CCEBER a défini un mode de gouvernance ayant pour objectif d'associer au mieux ses communes membres à la procédure d'élaboration du PLUI. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acter le lancement de la procédure d'élaboration du PLUI pas EBER et le mode de gouvernance tel que proposé. **Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, valide le lancement de la procédure d'élaboration du PLUI et le mode de gouvernance proposé.**

- DELIBERATION APPROBATION RAPPORT CLECT – **DELIBERATION 2022 01 02** - Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer afin d'approuver le rapport CLECT du 29 septembre 2021, approuvé par la Communauté de Communes EBER, afin de percevoir les recettes correspondantes. Monsieur le Maire expose que l'évaluation des transferts de charges entre la communauté de communes et ses communes doit faire l'objet d'un rapport préalable de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). Le conseil communautaire a procédé à une nouvelle définition de l'intérêt communautaire des compétences de la communauté de communes. Celle-ci a des incidences financières qui ont fait l'objet d'une évaluation par la CLECT sur les points suivants :

- Voirie : Elargissement de l'intérêt communautaire de la compétence voirie pour les communes de l'ex communauté de communes du territoire de Beaurepaire (CCTB) sur les signalisations horizontales et verticales, les dispositifs de retenue, l'entretien des trottoirs et accotements.
Retrait de l'intérêt communautaire pour le fauchage et l'égavage des abords des voiries pour les communes de l'ex CCTB.
- Culture : Retrait de l'intérêt communautaire du « développement de l'éveil musical dans les écoles élémentaires et maternelles » pour les communes de l'ex CCTB.
- Action sociale : Retrait de l'intérêt communautaire des cours de gymnastique et d'entretien de la mémoire pour personnes âgées.

De plus le conseil communautaire a décidé de restituer les compétences facultatives suivantes aux communes ce qui implique une évaluation par la CLECT des charges transférées.

- Développement des nouvelles technologies dans les écoles élémentaires et maternelles (communes ex CCTB).
- Enlèvement des tags et graffitis sur les bâtiments communaux (communes ex communauté de communes du pays roussillonnais (CCPR).
- Elimination des épaves de véhicules (communes ex CCPR).

Les évaluations de la CLECT et leurs incidences financières sur le montant des attributions de compensation des communes pour l'ensemble des charges transférées donnent lieu à une attribution de compensation annuelle de 14821.01 € pour notre commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve le rapport de la CLECT et mandate Monsieur le Maire pour prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

- CARTE DES ALEAS DELIBERATION DE REGULARISATION – **DELIBERATION 2022 01 03** - Dans le cadre de la mise à jour de la réglementation d'Urbanisme, qui a pour obligation prendre en compte les risques naturels (loi SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2000), la commune a confié au bureau d'étude Alpes-Géo-Conseil la réalisation d'une carte des aléas. L'objectif est de réaliser une carte des différents aléas pouvant survenir pour une occurrence centennale, et d'en déterminer l'intensité selon les niveaux définis par des grilles de critères établis par les services de la Mission Interservices des Risques Naturels (MIRNAT) en Isère.

Cette cartographie des aléas repose essentiellement sur une analyse à dire d'expert, dont la démarche se fonde sur:
- un recensement des événements historiques effectué en dépouillant les archives et en interrogeant des personnes locales ;
- une analyse de la dynamique des cours d'eau et du fonctionnement des crues à partir des observations effectuées sur le terrain ;
- et concernant les mouvements de terrain, l'interprétation des indices visuels d'instabilité. Cette étude concerne l'intégralité du territoire communal. Le bureau d'étude Alpes-Géo-Conseil a remis à la commune son rapport de présentation et la carte des aléas.

Une présentation détaillée de la carte des aléas a été faite et Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de voter afin d'acter cette carte des aléas. **Pour: 10 Contre: 2 Abstention: 0 . L'assemblée délibérante approuve la carte des aléas et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision**

- CLASSE VERTE - ACCOMPAGNEMENT AGENTS PERISCOLAIRE – **DELIBERATION 2022 01 07** - Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer quant à la possibilité pour l'ensemble de l'équipe du périscolaire d'accompagner la classe verte prévue en avril 2022. **L'ensemble du conseil municipal après délibération accepte que les agents communaux accompagnent la classe verte.**

- TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS - La commune doit se mettre en conformité avec la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 impose aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics d'être en conformité avec les 1607H de travail par an. Le travail est en cours, le projet de délibération sera présenté prochainement pour avis du Comité Technique.

- MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS AGENTS COMMUNE - Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs des agents. Certains postes étant vacants suite au départ de plusieurs agents n'ont plus lieu d'être et devront être supprimés, d'autres postes ayant été créés pour répondre aux besoins de la commune doivent apparaître dans le tableau des effectifs des agents communaux. Un travail est en cours à ce sujet et sera soumis au comité technique pour avis puis soumis à délibération du conseil municipal.

- DEPART AGENT SERVICE ADMINISTRATIF - **DELIBERATION 2022 01 04** - Notre agent titulaire adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe a été muté au 17 janvier 2022 sur la commune de POMMIER DE BEAUREPAIRE. Il est proposé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal que la commune lui offre un cadeau en remerciement pour services rendus. Considérant la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau réalisé par la collectivité. Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour l'achat d'un cadeau d'une valeur de 100 euros. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide l'achat d'un cadeau d'une valeur de 100 euros, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision, précise que les crédits relatifs à cette dépense seront prévus à l'article 6232 "fêtes et cérémonies du budget 2021.**

- DISTRIBUTION COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL - La commune a rencontré des difficultés concernant la distribution des comptes rendus du conseil municipal à l'ensemble des courtois. Les services travaillent à l'amélioration de sa rédaction, de sa correction et de sa distribution et sont conscients des remarques de la population. Les services afficheront le compte rendu sur le panneau d'affichage de la Mairie et sur le site internet de la commune. Concernant la distribution de celui-ci, nous faisons appel jusqu'à maintenant aux services de La Poste qui représentent un coup pour la commune. Monsieur le Maire propose à l'ensemble des élus de réaliser cette distribution afin de limiter les coûts et d'améliorer la rapidité de distribution. L'ensemble du conseil municipal accepte cette proposition et va réfléchir à l'amélioration de cette diffusion.

- GRATIFICATION STAGIAIRE SERVICE PERISCOLAIRE – **DELIBERATION 2022 01 05** - Monsieur le Maire rappelle au membre du conseil que le service périscolaire a accueilli une stagiaire, élève au sein de l'établissement MFR St Barthélémy du 13/09/2021 au 03/12/2021 pour une durée de 6 semaines. Sa présence et son aide ont été très appréciées par le service, il est donc proposé aux membres du conseil d'attribuer une gratification d'un montant de 150.00€. **Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une gratification de 150.00€ à la stagiaire présente pour une durée de 6 semaines du 13 septembre 2021 au 03**

décembre 2021 au sein du service périscolaire et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

- PROPOSITION MISE EN PLACE APPLICATION COMMUNICATION POUR LES ADMINISTRES - **DELIBERATION 2022 01 06** - Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'acter la mise en place d'une application disponible sur Smartphone d'alerte et d'information destinée à la population afin d'améliorer la communication entre la commune et la population. Plusieurs devis ont été demandés auprès de 2 prestataires : POLITEIA : 504€/an et PANNEAU POCKET : 130€/an. Monsieur le Maire expose les différences entre les deux prestataires. **Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité la mise en place de l'application de communication et d'information à la population, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette décision et précise que les crédits relatifs à cette dépense seront prévus à l'article 6262 du budget 2022.**

- DEMANDE DE SUBVENTIONS – La commune a reçu les deux demandes de subvention suivantes EFMA (espace de formation des métiers et de l'artisanat) afin d'aider au financement de la formation des jeunes de notre commune. Et la ligue contre le cancer. Le conseil municipal ne souhaite pas verser de subvention.

- POINT PROJET ECOLE - La commission école s'est réunie ce mercredi 19 janvier 2022 avec l'architecte du projet qui a remis les propositions de plans. Une réunion exceptionnelle est fixée le mardi 1^{er} février à 18h30 avec l'ensemble des membres du conseil municipal.

- MANŒUVRE MILITAIRE SUR LA COMMUNE - Une demande d'autorisation de manœuvre militaire sur le territoire de la commune par le Colonel IORDANOW chef de corps du 93^e régiment d'artillerie de montagne de Varces a été transmise. Cette manœuvre en terrain civil aura pour but : la formation des jeunes lieutenants et sergents de l'artillerie. Aucune munition réelle ne sera utilisée lors de cet exercice. Cette manœuvre se déroulera entre le 17 et le 28 janvier 2022.

- VIDEO PROTECTION COMMUNE - La préfecture de l'Isère a transmis à la commune par courrier en date du 15 décembre 2021 l'ensemble des arrêtés autorisant les communes à installer un système de vidéo protection. Cette autorisation est valable 5 ans. Si la commune souhaite procéder à l'installation d'un système de vidéo protection, nous devons en informer le préfet dès la mise en service.

- TRAVAUX BARRIERES RD 538 SUITE SINISTRE - L'expertise du sinistre survenue le 28 12 2020 au niveau des barrières de l'ancienne auberge des pâturages a eu lieu le 12 janvier 2022. Nous sommes dans l'attente du rapport d'expertise.

- TRAVAUX SINISTRE ENDOMAGEMENT CHAUSSE PAR DES BAMBOUS - La commune va lancer les travaux pour effectuer la réparation de la chaussée suite à l'indemnisation perçue.

- MAIL DDPP AVIS DOSSIER ENTRETIEN ET ELEVAGE SPECIMENS ESPECES NON DOMESTIQUES - Un habitant de la commune a déposé auprès de la direction départementale de la protection des populations un dossier de demande d'autorisations administratives pour l'entretien et l'élevage de spécimens d'espèces non domestiques sur la commune. Monsieur Arnaud DELORT Inspecteur Faune sauvage captive soumet ce dossier à l'avis du conseil. Le conseil donne un avis favorable au dossier.

- QUESTIONS DIVERSES

Rappel des coordonnées du service qui gère la collecte des déchets sur la commune:

Service de la Redevance Incitative 04 74 84 67 29 : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

FIN DE SEANCE A 20H36